FO FINANCES
ARTICLE DU JOUR
24/11/2026
Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Les Echos

Budget : 5 questions sur la « règle d'or » poussée par Emmanuel Macron

Le président de la République réfléchit à l'inscription d'une « règle d'or » budgétaire dans la Constitution, pour rassurer les marchés financiers, en finalisant l'adoption d'une réforme de 2011. Mais cette démarche comporte son lot d'inconnues. Par Sébastien Dumoulin, Stéphane Loignon

« S'il y a encore de la volatilité d'ici à janvier, réfléchir à une règle d'or du type de celle de 2011 peut être une idée à explorer », a confié Emmanuel Macron au « Figaro », confirmant une information de « La Tribune dimanche ». Dans une semaine à hauts risques pour Bercy, entre avis de la Commission européenne sur le budget mardi et note de Standard & Poor's vendredi, l'initiative du président de la République vise à rassurer les marchés. Mais, à quelques mois de la fin de son second mandat, celle-ci pose de nombreuses questions.

· Que propose exactement Emmanuel Macron ?

Alors que les taux de la dette française ont flambé depuis la rentrée, l'Elysée mise avant tout sur le passage du budget - par 49.3 ou ordonnances - avant la fin de l'année pour faire redescendre la pression des marchés sur la France.

Mais, si cela ne suffit pas, le président pourrait soumettre au Congrès - la réunion des deux chambres - l'adoption de la réforme constitutionnelle votée en 2011, sous le Premier ministre François Fillon, par l'Assemblée et le Sénat. Celle-ci n'avait pas abouti, faute de convocation d'un Congrès - où la gauche, qui avait remporté le Sénat en septembre 2011, se serait opposée à la mesure - ou d'organisation d'un référendum.

Cette réforme vise à créer des « lois-cadres d'équilibre des finances publiques », qui fixeraient pour au moins trois ans les efforts en dépenses et en recettes nécessaires à un retour à l'équilibre des comptes publics. Les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale devraient obligatoirement s'y conformer, sous peine de censure du Conseil constitutionnel.

· Quels sont les avantages et inconvénients de cette proposition ?

Pour ses partisans, la réforme proposée par Emmanuel Macron sécuriserait la réduction des déficits et offrirait de la prévisibilité. « Si on arrive à la faire voter, ça rassurera les investisseurs, les entreprises et nos concitoyens », a loué ce lundi le ministre de l'Economie, Roland Lescure.

Une telle règle diminuerait le coût des emprunts émis par le Trésor et allégerait la charge de la dette d'une dizaine de milliards d'euros à terme, selon l'ex-commissaire européen, Thierry Breton.

Mais cela suppose que la règle constitue une vraie contrainte sur les finances publiques. Or dans la réforme de 2011, « le niveau de dureté de la règle

doit être établi dans une loi organique, qui définira le mode de contrôle, de redressement, etc. », indique un haut fonctionnaire.

Dans une note publiée sur son site Fipeco, l'ex-magistrat de la Cour des comptes, François Ecalle, craint « que les dispositions de cette loi organique soient insuffisantes pour assurer la crédibilité de cette règle ».

La réforme de 2011 reste très souple et permet une modification de la trajectoire de finances publiques à tout moment, par le simple vote d'une nouvelle loi-cadre (en cas de crise ou d'alternance politique). « Le risque, c'est qu'on modifie la loi-cadre tous les ans », avertit l'avocat Marc Pelletier, au cabinet Racine. Au final, « les règles d'or ne peuvent pas remplacer un accord politique » pour redresser les comptes, conclut François Ecalle.

· Pourquoi les règles actuelles ne suffisent pas ?

Plusieurs textes encadrent déjà l'évolution des finances publiques françaises pour les ramener à l'équilibre. A l'échelon national, les lois de programmation des finances publiques (LPFP) fixent, depuis 2009, une trajectoire pluriannuelle. A l'échelon européen, le pacte budgétaire de 2012 (ou TSCG) prévoit que le déficit structurel des Etats membres ne doit pas dépasser 0,5 % du PIB et leur dette 60 % du PIB, avec des mesures de correction en cas d'écart.

Problème : ces règles sont inopérantes, puisque les comptes publics français ne les respectent pas. Bruxelles a certes engagé une nouvelle « procédure pour déficit excessif » contre la France en 2024, mais s'est montré jusqu'à présent conciliant. Si une amende est théoriquement possible (0,05 % du PIB par semestre, soit 3 milliards d'euros par an), l'UE ne l'a encore jamais mise en oeuvre.

Quant au cadre national, « le problème est que les lois de programmation n'ont pas d'autorité supérieure à celle des lois de finances ou aux lois de financement de la Sécurité sociale, explique Marc Pelletier. Cet instrument n'est pas contraignant. » Les objectifs de la loi de programmation 2023-2027 ont été enfoncés dès le premier exercice et jamais respectés.

· La proposition d'Emmanuel Macron peut-elle prospérer ?

Le centre, la droite et l'extrême droite soutiennent le principe d'une règle d'or. Si l'on additionne leurs voix, la majorité des deux tiers du Parlement (nécessaire pour faire adopter une réforme constitutionnelle) serait presque atteinte. Il manquerait une trentaine de voix, à aller chercher chez les indépendants.

Mais les partis politiques veulent-ils vraiment faire un « cadeau » à Emmanuel Macron au summum de l'impopularité ? Le président de la commission des Finances de l'Assemblée, Eric Coquerel (LFI), juge l'initiative « lunaire », le président du Sénat, Gérard Larcher, s'interroge sur le timing et le RN sur les modalités.

Même en supposant qu'Emmanuel Macron réunisse le Congrès et inscrive la « règle d'or » de 2011 dans la Constitution, il faudrait encore adopter la loi organique puis la loi-cadre pour mettre la réforme en application. « Irréalisable dans les prochains mois », tranche Marc Pelletier.

Selon un bon connaisseur du sujet, il n'y a aucune chance qu'une règle d'or s'applique dès le budget 2028. Mais « construire une nouvelle règle prendrait des années, c'est celle-ci ou rien », estime cette même source.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Le «frein à la dette», une règle d'or qui a plombé l'Allemagne

A l'instar des Allemands, Emmanuel Macron réfléchit à instaurer un mécanisme destiné à restreindre les dépenses publiques en France. Mais, inscrit dans leur constitution en 2009 et récemment réformé par le chancelier Friedrich Merz, ce dispositif a limité les marges de manœuvre de l'Etat au détriment des investissements dans les infrastructures et dans la Défense.

Par Christophe Bourdoiseau

L'Allemagne qui lâche la dette ? Qui aurait imaginé ce changement de paradigme alors que les Allemands ont été pendant des décennies l'élève modèle en Europe en matière de discipline budgétaire. Et ce, ironie de l'histoire, au moment même où Emmanuel Macron relance le débat pour instaurer une règle d'or à la française.

Friedrich Merz, qui avait fait campagne en 2024 contre la gauche en défendant sa doctrine rigide du «frein à la dette» («Schuldenbremse», déficit structurel limité à 0,35% du PIB par an), a assoupli lui-même la règle inscrite dans la constitution en 2009 par Angela Merkel dans un tour de passe-passe qui a soufflé les Allemands. A tel point que cette réforme a été l'une des raisons pour lesquelles il s'est effondré en quelques mois dans les sondages, au point de devenir le chancelier le plus impopulaire de l'histoire de la République fédérale.

S'il a perdu la confiance de ses administrés, le chancelier s'est au moins donné les moyens de ses ambitions : moderniser l'Allemagne. Les infrastructures du pays sont dans un piteux état. Après des décennies de discipline budgétaire, l'Allemagne est usée jusqu'à la corde. Les ponts s'effondrent ; un train sur deux n'arrive pas à l'heure (quand ils ne sont pas annulés !) ; les administrations allemandes communiquent encore par fax…

«Quoi qu'il en coûte»

Le frein a par ailleurs été complètement desserré pour les dépenses militaires. Désormais, les dépenses d'armement, c'est «open bar». Si la Bundeswehr, l'armée allemande, a besoin d'investir pour assurer la sécurité du pays, qu'elle dépense ! «Whatever it takes» (quoi qu'il en coûte), a dit Merz. Le ministre (social-démocrate) de la Défense peut désormais acheter des canons, des chars, des avions, des drones sans compter. Le chancelier a justifié cette semaine sa décision de lâcher la dette pour l'armement en expliquant que, sans cela, *«l'Otan se serait effondrée».*

Par ailleurs, un fonds spécial de 500 milliards d'euros a été créé pour remettre à niveau les infrastructures. Un autre tour de passe-passe pour contourner les critères de Maastricht qui limitent le déficit annuel budgétaire des pays membres de l'Union européenne à 3%. Le déficit allemand atteint officiellement 3,5% du PIB en 2027. En réalité, il est de 5,25% si l'on y intègre l'argent déjà puisé dans les fonds spéciaux, bien au-delà des 3%.

Malgré son «quoi qu'il en coûte», Friedrich Merz continue d'affirmer qu'il est un fervent défenseur de la discipline budgétaire à l'allemande… surtout devant les Européens. *«L'Europe doit se contenter des moyens dont elle dispose,* déclarait-il en avril devant le Conseil européen à propos des finances de l'Union. *Il faut de la rigueur budgétaire, pas de dettes supplémentaires et pas de nouvelles émissions obligataires européennes.»*

Les fédérations patronales et les experts économiques, toujours très sceptiques en matière de déficits publics, dénoncent sa politique de la dépense qui consiste à contracter de nouvelles dettes sans faire de réformes structurelles. Aucune grande réforme, notamment dans la santé et les retraites, n'a encore été votée par le gouvernement Merz.

80% des sommes détournées

L'opposition accuse le gouvernement d'utiliser ces fonds – la dette – pour financer des dépenses de fonctionnement (et accessoirement des cadeaux

électoraux) alors qu'ils étaient destinés aux investissements sur le long terme. L'Institut de recherche économique de Munich et l'Institut de l'économie allemande de Cologne estiment que plus de 80% des sommes sont détournées de leur destination de départ.

Quant aux conseillers économiques spéciaux du gouvernement (les cinq «sages» du «Wirtschaftsweisen»), ils ont réitéré dans leur rapport annuel, le 11 novembre, leur crainte de voir la dette *«s'emballer». «Elle pourrait atteindre 98% du produit intérieur brut d'ici 2040»,* ont-ils averti en préconisant des économies sur les retraites et, si nécessaire, une augmentation des impôts.

Malgré un endettement qui progresse, l'Allemagne garde une marge de manœuvre importante par rapport à ses voisins. La situation n'est pas aussi dramatique qu'en France, par exemple, l'un des pays les plus endettés de la zone euro (119% du PIB), soit près du double de l'Allemagne (63%). Et le frein à la dette reste en vigueur, même avec quelques dérogations. Une réforme constitutionnelle pour le supprimer entièrement, qui nécessite deux tiers des voix, n'est pas envisageable dans le contexte politique actuel, alors que le gouvernement peine déjà à dégager des majorités simples pour passer ses réformes.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

Budget 2027 : Bercy encourage le Sénat à tailler dans la dépense publique

Économies sur la fonction publique, rationalisation des agences, effort réduit pour les collectivités… Face au Sénat, qui entend proposer une "autre voie" budgétaire, le gouvernement Lecornu s'affiche ouvert au débat. Seul impératif à ses yeux : ramener le déficit public sous la barre des 5 % en 2027, quitte à réviser "sans tabou" sa copie initiale.

Par Philippine Ramognino

Confronté à la réalité des chiffres de la croissance au troisième trimestre, le gouvernement est désormais contraint de l'admettre : tel qu'il a été rédigé dans sa première version, son projet de budget pour 2027 ne permettrait pas de tenir le déficit public sous la barre des 5 %. Il confie désormais le soin au Sénat de redresser la barre. L'Assemblée nationale ayant unanimement rejeté la première partie du PLF 2027, entraînant automatiquement le rejet de la seconde, les sénateurs repartent de la copie initiale. Et le ton a été donné à l'ouverture de son examen au Palais du Luxembourg vendredi 20 novembre, promettant des évolutions d'ampleur s'agissant des recettes comme des dépenses.

Cette "autre voie" qu'entend présenter le Sénat, selon les mots de la rapporteure du budget Christine Lavarde, s'appuie notamment sur une baisse substantielle de la dépense publique. Au total, la commission des finances a réduit de 4,6 milliards d'euros les dépenses de l'État, *"notamment par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite en épargnant les ministères de l'Éducation nationale et les fonctions régaliennes"*, a déclaré la sénatrice LR des Hauts-de-Seine ce 20 novembre. Cette contraction de la dépense passe aussi par une "*gestion beaucoup plus stricte des enveloppes de France 2030"* et, entre autres, par *"des mesures de rationalisation des multiples agences et organismes de l'État"*.

Loin de s'en offusquer, les ministres Roland Lescure et David Amiel ont au contraire encouragé le Sénat sur cette voie de l'économie. Tout en ne fermant pas la porte à de nouvelles taxes concernant les revenus les plus élevés, notamment pour tenter d'éviter un nouveau rejet du texte lorsque celui-ci reviendra à l'Assemblée nationale, les ministres de l'Économie et de l'Action et des Comptes publics s'affirment ouverts aux propositions de coupes dans la dépense.

Martelé tout au long de la séance, l'objectif de tenir le déficit sous la barre des 5 % en 2027 apparaît comme leur principale boussole. *"Le gouvernement compte sur la discussion qui s'ouvre aujourd'hui pour identifier avec vous les solutions permettant d'atteindre ces objectifs en identifiant sans tabou les leviers de dépenses comme de recettes"*, a ainsi déclaré David Amiel.

Revenir sur l'effort demandé aux collectivités

Autre point sur lequel le gouvernement se montre ouvert à la négociation : la contribution initialement demandée aux collectivités. Tandis que Christine Lavarde est allée jusqu'à parler de *"racket"* pour qualifier la Contribution progressive des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'effort budgétaire (CPEB), le nouveau mécanisme imaginé par le gouvernement pour leur prélever 2,5 milliards d'euros au total, Roland Lescure n'a pas fermé la porte à une révision. *"Je sais qu'il y a un débat notamment sur l'effort demandé aux collectivités territoriales : là aussi nous sommes évidemment ouverts à la discussion",* a-t-il notamment déclaré.

Reste à voir jusqu'où le gouvernement pourra céder. Fidèle à son rôle de défenseur des territoires, le Sénat ne compte pas transiger sur cette question. *"Les collectivités doivent prendre leur part de l'effort, mais elles ne peuvent pas devenir la variable d'ajustement permanente du budget de l'État"*, a notamment tancé Christine Lavarde. Au total, la commission des finances a divisé par plus de deux l'effort de 5,5 milliards d'euros demandé par le gouvernement Lecornu dans sa copie initiale. Outre

l'abaissement d'un milliard d'euros de la CPEB, la commission des finances a également réabondé le fonds de sauvegarde des départements et surtout préservé le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

"Je suis sûr que nous pourrons converger, et éviter que l'on passe par des ordonnances, que je qualifie comme une glissière de sécurité, a conclu, optimiste, Roland Lescure. *Restons sur l'autoroute, faisons en sorte que l'on adopte un budget ensemble."* Une vision qui, comme les prévisions de croissance que le gouvernement conserve pour 2027 (1 % contre 0,6 % selon la Commission européenne), demeure particulièrement optimiste au vu du climat et du calendrier politique.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

« C'est inquiétant » : les banques financent encore trop les énergies fossiles par rapport aux renouvelables

Les plus grands établissements financiers ont accordé 0,72 dollar aux renouvelables pour chaque dollar accordé aux fossiles en 2025, selon la dernière étude de Reclaim Finance. Pour les banques françaises, le ratio est meilleur, mais reste encore trop loin du 6 pour 1 qu'elles doivent atteindre en 2030. Par Marion Heilmann

Malgré des efforts, les banques restent très en retard pour financer la transition énergétique. Selon la dernière étude de Reclaim Finance, les 65 plus grandes banques mondiales ont encore financé davantage les énergies fossiles que les énergies renouvelables en 2025, avec un ratio de 0,72 dollar accordé aux renouvelables pour 1 dollar accordé aux fossiles.

Malgré une hausse des financements alloués au solaire, à l'éolien, aux réseaux électriques ou aux batteries, les financements aux énergies fossiles ont également augmenté. L'ONG note une légère accélération du ratio l'année dernière, contre 0,52 en 2023 et 0,59 en 2024. Mais cette moyenne reste très en deçà de l'objectif fixé par l'Agence internationale de l'énergie pour 2030, qui est de 6 pour 1, pour espérer atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le temps presse

Pourtant, le temps presse. « Il reste seulement cinq ans pour atteindre le ratio de 6 pour 1, souligne Rémi Hermant, chargé de campagne chez Reclaim Finance. C'est donc inquiétant quant à la capacité réelle des banques à s'aligner sur leurs propres engagements d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. »

Certes, les reculs politiques, notamment de la part de l'Amérique de Donald Trump, sur la lutte contre le changement climatique n'aident pas. Et l'été dernier, caniculaire, a beau avoir témoigné d'une nette accélération du dérèglement, la COP31 vient de se solder par un fiasco, en raison de l'absence de consensus sur la nécessité de sortir des énergies fossiles. Les banquiers centraux ont néanmoins rappelé à Antalya que l'inaction climatique coûterait plus cher que la transition.

Sans surprise, les banques américaines et canadiennes (0,34 et 0,39 pour 1) arrivent tout en bas du classement, précédées par les établissements japonais (0,58) et chinois (1,32), tandis que les banques européennes sont globalement bien placées (1,21, avec le Royaume-Uni), même si elles restent encore loin du compte.

Les banques françaises, bonnes élèves…

Les banques françaises se situent dans le premier tiers du classement. La Banque Postale et Crédit Mutuel se distinguent aisément avec des ratios dépassant déjà l'objectif de l'AIE, mais elles n'ont jamais beaucoup financé les énergies fossiles.

Quant à BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole et Société Générale, elles ont le mérite d'avoir adopté ce mode de calcul par ratio, mais l'ONG estime que leur méthodologie est biaisée. Aucune ne prend par exemple en compte le « midstream », c'est-à-dire les pipelines ou les terminaux de gaz naturel liquéfié dans les calculs de financement des fossiles. Par ailleurs, les banques incluent souvent le nucléaire dans les énergies renouvelables, ce que conteste l'ONG. « Elles ne comptabilisent que leur exposition de crédit aux énergies fossiles, et pas les émissions d'obligations », explique Rémi Hermant.

Or, selon Reclaim Finance, les émissions d'obligations et le reste de la chaîne de valeur des énergies fossiles représentent « une bonne part de leurs financements » à ces énergies. « C'est comme si un élève ramenait son bulletin scolaire après avoir gommé ses moins bonnes notes, et en ne laissant que les meilleures », ironise Rémi Hermant, qui estime que « les banques ont transformé cette métrique en outil de 'greenwashing' ». L'ONG leur attribue en moyenne un ratio de 1,97 pour 1, avec BNP Paribas en tête à 2,86 pour 1, suivi de Crédit

Agricole à 1,86, BPCE à 1,45 et Société Générale à 1,34.

… mais le financement des énergies fossiles ralentit moins vite

De son côté, la Fédération bancaire française estime qu'en 2025, « pour 1 euro de financement de la production d'énergies fossiles, 3,4 euros finançaient les énergies renouvelables », mais assume ces différences de méthodologie. « Parler de 'greenwashing' comme le fait Reclaim relève du procès d'intention : nous communiquons sur des choses différentes, en toute transparence », déclare-t-elle.

Crédit Agricole et BNP Paribas ont mis fin en 2024 à leurs émissions d'obligations pour les producteurs d'énergie fossile. Plus inquiétant, Reclaim Finance affirme qu'entre 2023 et 2025, les financements aux énergies fossiles ont nettement moins baissé pour BNP Paribas (-1 %) et Crédit Agricole (-7 %), ont stagné chez BPCE et sont même repartis à la hausse chez Société Générale (+10 %).

Sans surprise, les banques contestent ces chiffres. « Nous ne validons ni les données ni les ratios avancés par Reclaim Finance », déclare BPCE, qui revendique « une forte accélération des financements en faveur des énergies renouvelables » entre 2024 et 2026, et une baisse de 66 % des émissions financées associées à la production de fossiles entre 2020 et 2024. BNP Paribas et Société Générale revendiquent respectivement 82 % et 81 % de financements bas carbone en 2025. Tandis que Crédit Agricole défend sa méthode sur ce ratio, affirmant ne considérer que la production d'énergies bas carbone (y compris le nucléaire) « qui a progressé de 162 %, à 28,6 milliards en cinq ans », pour la comparer à la production d'énergies fossiles, qui a baissé de 80 % sur la même période.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

“La réforme de la fonction publique n’a pas contribué à faire décoller le dialogue social”

La réforme des instances de dialogue social a profondément transformé l'action syndicale sans renforcer les échanges entre les directions et les représentants du personnel, estime Catherine Vincent, chercheuse à l’Institut de recherches économiques et sociales (Ires). Alors que les syndicats ont perdu un levier d'influence sur les carrières, ils peinent encore à reconstruire un lien de proximité avec les agents autour de sujets concrets. Par Marie Malaterre

Dans le cadre de vos activités de chercheuse à l’Institut de recherches économiques et sociales (Ires), comment avez-vous vu le dialogue social dans la fonction publique évoluer ces dernières années ?

Il a été profondément bouleversé : cela a changé à la fois le modèle syndical de la fonction publique et la manière de faire du militantisme. Certaines organisations ont tenu compte de ces évolutions et ont revu leurs méthodes, passant de campagnes très catégorielles qui visaient vraiment les corps et les commissions administratives paritaires (CAP) à des campagnes plus généralistes. Aujourd’hui, leur stratégie n’est plus de mettre en avant des demandes et revendications qui concernent uniquement les corps, mais plutôt la communauté de travail des agents publics. Les organisations syndicales de la fonction publique sont d’ailleurs peut-être tombées dans cet excès : celui de n’aborder que des questions très générales, comme l’augmentation des salaires. Il est certain que peu de fonctionnaires sont en désaccord avec cela, mais la question est surtout de savoir comment faire aboutir ces revendications.

Les organisations syndicales ont encore du mal à se situer dans ce lien de proximité.

Pensez-vous que ces campagnes très généralistes trouvent aujourd’hui un écho auprès des agents ?

Je n’ai pas l’impression que ces thématiques portant sur des sujets très larges puissent contribuer à convaincre les fonctionnaires ni même les contractuels de rejoindre les rangs des organisations syndicales et de voter lors des élections professionnelles. La nouvelle donne du dialogue social leur permet plutôt de reconstruire un lien de proximité avec l’ensemble des personnels autour de questions liées à l’organisation au travail ou encore au sens qu’ils peuvent trouver dans leurs missions. Les organisations syndicales de la fonction publique ont encore du mal à se situer dans ce lien de proximité.

Selon vous, quels seront les effets sur les élections professionnelles organisées en décembre prochain ?

Les élections professionnelles de décembre constituent un véritable enjeu de légitimité pour les organisations syndicales car plus la participation est élevée, plus les syndicats peuvent continuer à peser dans les décisions, malgré la réforme des instances de dialogue social. Dans la fonction publique d’État, la participation est élevée et les organisations syndicales restent très fortes, surtout dans les ministères où le poids des corps est encore prégnant. Pour autant, il ne faut pas établir une équivalence totale entre participation et légitimité : ce n’est pas parce que l’on ne vote pas que l’on pense automatiquement que les organisations syndicales ne sont pas légitimes.

La réduction, voire l’absence d’échanges vient d’un manque de volonté de la part des directions des administrations.

En quoi ces élections seront-elles révélatrices ou non de l’efficacité des nouvelles règles du jeu du dialogue social dans la fonction publique ?

Elles le seront indirectement. Il faut néanmoins reconnaître que la réforme n’a pas contribué à faire décoller le dialogue social dans la fonction publique, et la réduction – voire l’absence – d’échanges vient d’un manque de volonté de la part des directions des administrations. Ces dernières ne considèrent pas que les organisations syndicales peuvent

apporter quoi que ce soit à leurs projets et, d'ailleurs, elles ne les modifient que très rarement. Lorsque les syndicats parviennent à se faire entendre, c'est qu'ils présentent les choses sous un angle différent, et davantage par la mobilisation que par le dialogue social.

Avez-vous observé des changements au niveau de leurs actions ou de leurs méthodes de travail ces dernières années ?

Il n'y a pas eu d'évaluation de cette réforme à proprement parler, tout simplement car elle est encore relativement récente et la crise sanitaire de 2020 est également passée par là. Sur le plan de la négociation collective, la réforme paraissait prometteuse, non seulement pour le politique mais aussi pour certaines organisations syndicales. Sauf que, pour l'instant, elles se sont peu emparées de ce nouvel objet, principalement pour des raisons budgétaires. Au niveau des CAP, les syndicats ont très clairement perdu un levier d'influence par rapport aux directions des administrations, mais, même sans réforme, je ne suis pas sûre qu'ils n'auraient pas, de toute façon, perdu un peu de leur influence. Si l'on prend l'exemple de l'Éducation nationale, il y a des endroits où les enseignants n'arrivent plus à obtenir de mutation. Comme il n'y a pas de création de postes, il faut attendre que les agents partent à la retraite, la machine finit par se gripper d'elle-même et les organisations syndicales n'y peuvent rien.

N'ont-elles, selon vous, rien mis en place pour s'adapter à cette nouvelle donne ?

Si, en tout cas, elles essaient. Prenons l'exemple de la suppression des comités d'hygiène et de sécurité, désormais traités dans le cadre d'une commission du CSA. Face à la baisse probable des actions en matière de prévention et de sécurité, les organisations syndicales tentent de peser sur ces questions, mais cela reste difficile. Solidaires Finances publiques a, par exemple, multiplié les actions de prévention des risques psychosociaux dans un contexte de risques élevés au sein de l'administration fiscale, mais ces dispositifs se révèlent longs à mettre en place et coûteux en termes de temps.

On assiste à une forme de lassitude chez les agents.

Existe-t-il des questions sur lesquelles les organisations syndicales parviennent encore à faire entendre leur voix ?

Oui, par exemple au niveau salarial, mais c'est uniquement parce que le politique consent à octroyer des avancées. C'est rarement à l'issue d'une bataille. La situation budgétaire pèse certes très fortement, mais il y a aussi une perte de force et de puissance des syndicats dans la fonction publique. Quand ils appellent à des mouvements de grève, notamment sur la question des salaires, ils sont très peu suivis. On assiste à une forme de lassitude chez les agents, ce qui crée un blocage au niveau des moyens d'action des syndicats.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR